

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2026

DCM : N° 2026-02-03

OBJET : VENTE DE TERRAIN : ALIGNEMENT - AISANCE

L'an deux mil vingt-six
Le quatre février

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 06/02/2026
Convocation du Conseil du
29/01/2026

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 15
Ayant donné
procuration : 0

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSSENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSSENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSIE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Anne HENRY

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, Mme Isabelle GAINET

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Emmanuel LACOMBE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande faite par Mme Annie ALLEMANDET en juillet 2025 pour l'acquisition de terrain communal devant sa maison.

Il rappelle également la délibération 2020-07-11 du 10 juillet 2020 fixant le tarif des délaissés à rétrocéder aux riverains et des terrains frappés d'alignement (40 € / m² sur le village de Tarcenay et 30 € / m² sur le village de Foucherans).

Il indique que le cabinet de géomètre ABCD a établi un document d'arpentage afin de procéder à une division de la parcelle 250 AB 176 et à prendre en compte le plan d'alignement de l'ancienne commune de Foucherans.

La commune, propriétaire de la parcelle 250 AB 176, souhaite garder une partie de la parcelle afin de pouvoir traiter, le cas échéant, les eaux pluviales de la rue de Bonnevaux.

Il précise également qu'il existe un puits perdu sur la partie de la parcelle qu'achète Mme Annie ALLEMANDET et que ce puits perdu se déverse sur la partie communale mais que ce puits reçoit également l'eau pluviale du côté opposé de la route. Ce point sera notifié dans l'acte notarié.

Quatre nouvelles parcelles ont été créées :

- 250 AB 333 d'une surface de 190 m² (commune)
- 250 AB 334 d'une surface de 71 m² (commune)
- 250 AB 332 d'une surface de 4 m² (Mme Annie ALLEMANDET)
- 250 AB 335 d'une surface de 173 m² (Mme Annie ALLEMANDET)

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De vendre la parcelle 250 AB 335 d'une surface de 173 m² et la parcelle 250 AB 332 d'une surface de 4 m² à Mme Annie ALLEMANDET au prix de 30 € / m² ; les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acheteur,
- De valider le plan de division établi par le géomètre,
- De l'autoriser à signer tout acte se référant à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

